

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 mars 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membre absent (1) : Mme LECOMTE LE GRAND

Date de convocation : 22 mars 2011

Délibération n° : 12-2011

Objet : Acceptation de dons pour les sinistrés de la résidence ADOMA

Lors du Conseil d'Administration du 23 novembre dernier, l'incendie survenu, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2010 à la résidence ADOMA de Fontaine d'Ouche, située au 4 avenue du Lac, a été largement évoqué.

Suite à ce sinistre, un formidable élan de générosité s'est manifesté en direction des personnes sinistrées et un dispositif de collecte de dons (financiers, matériel, vêtements, fournitures ...) a été mis en place. En premier lieu, cela s'est réalisé spontanément, puis a été structuré et coordonné par le CCAS, en partenariat avec les associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique), ADOMA et avec l'appui du Centre Social et de la Maison de la Solidarité de Fontaine d'Ouche.

En ce qui concerne les dons en numéraires, une ligne budgétaire spécifique a été créée par le CCAS pour être affectée, selon une procédure d'urgence raccourcie, aux sinistrés sous forme de prise en charge (frais d'obsèques par exemple) ou d'aide financière.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- décident l'acceptation de tous les dons destinés aux sinistrés de la résidence ADOMA de la Fontaine d'Ouche,
- disent que ces dons sont enregistrés dans le cadre du budget principal du CCAS - nature 771-13.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 7 AVR. 2011



30 MARS 2011

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Francis OUDOT



PUBLIÉ LE